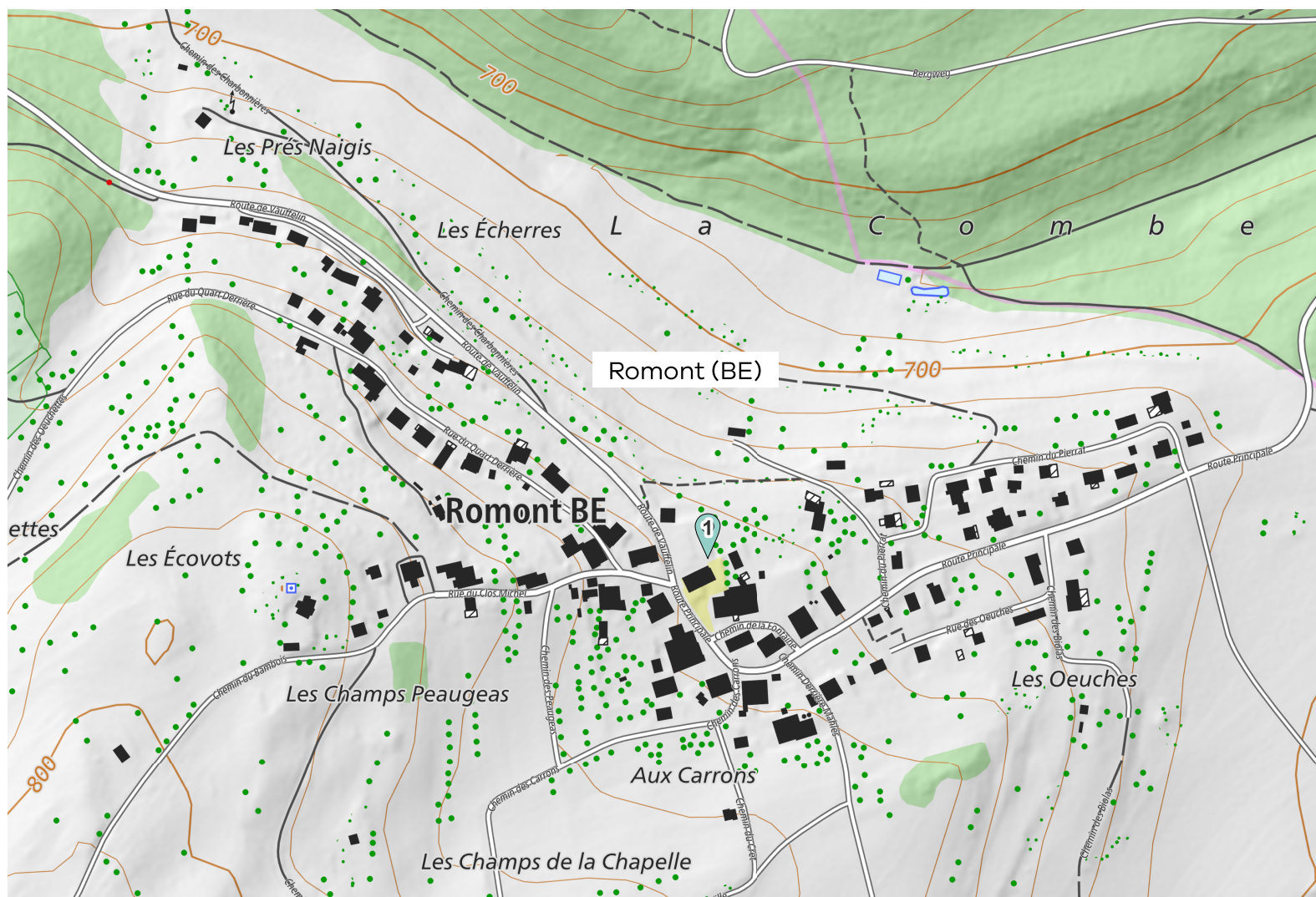




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Romont (BE)



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

1 - Parking communal : voir plan --> récolte de l'alu, boîtes de conserve, huiles végétales, verre, textiles et chaussures.

Généralités

Les déchets faisant l'objet d'une tournée doivent être déposés le matin dès 7h sur les points blancs officiels de ramassage. **Les déchets ménagers doivent être mis dans des sacs officiels Celtor soigneusement fermés puis déposés dans les conteneurs semi-enterrés.**

Tous les déchets non recyclables qui peuvent être contenus dans un sac de 110 litres sont des déchets ménagers.

Déchetteries de CELTOR

Celtor gère 2 déchetteries implantées sur le site Ronde-Sagne à Tavannes et de Rondchâtel à Péry-La Heutte. Elles sont ouvertes et gratuites au public tous les samedis matin. Les déchets récoltés sont les recyclables et les déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac-poubelle de 110 l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm. **Les déchets provenant de transformations ou rénovations ne sont pas considérés comme déchets ménagers.**

Celtor SA à Tavannes et Rondchâtel

Ouvert tous les samedis de 8H00 à 11H30.

La liste de ces déchets est disponible sous : https://celtor.ch/documents/info-dechets/ID_admis-non-admins.pdf.

Taxes et tarifs

Sacs poubelle

- 17l en rouleaux de 10 sacs : Fr. 6.-
- 35l en rouleaux de 10 sacs : Fr. 12.-
- 60l en rouleaux de 10 sacs : Fr. 24.-
- 110l en rouleaux de 5 sacs : Fr. 18.-

Les sacs poubelle officiels gris sont en vente dans la majorité des communes du jura bernois ainsi que dans les commerces du JB.

Contacts et infos

Administration communale

Municipalité de Romont
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

Responsable du dicastère

Schenk Jean-Luc
Rue du Quart Derrière 15
2538 Romont
079 316 31 53
jls@romont-jb.ch

Mon réflexe

Quand je fais mes achats...

- J'en profite pour ramener dans les commerces où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique.
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets :

Celtor SA 032 481 42 62

Les tournées effectuées dépendent du choix réalisé par les communes.

MEMODéchets offert par



Calendrier

Romont (BE)

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3	1	
J 4	1			4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19 Pentecôte	16
L 22		19	18	22	20 Lundi de Pentecôte	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30			29
D			31 Pâques			30
L						
M						

Calendrier

Romont (BE)

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1	Fête nationale Suisse	3		
V 5		2		4	1	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J	29		26	31	28	26 Sainte Etienne
V	30		27		29	27
S	31		28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs Celtor
Les déchets ménagers **doivent être mis dans des sacs Celtor** puis déposés dans les "Moloks" qui se trouvent sur le parking. Les sacs peuvent être achetés à la commune.



Huiles végétales
Les huiles végétales peuvent être déposées devant les Moloks. Possibilité de restituer de petites quantités à la déchetterie de Celtor.



Huiles minérales
A restituer dans les points de vente. Possibilité de restituer de petites quantités à la déchetterie de Celtor, max. 10 litres.



Déchets compostables ménagers
A déposer sur les pts blancs, **les sacs biodégradables sont refusés**. Branches max. Ø 12 cm; long. 2 m; fagots ficelés Ø 50 cm. **Admis**: gazon, feuilles, foin, déchets de jardin.



Papier
A déposer ficelé uniquement le jour de la collecte sur les pts blancs officiels. **Les sacs ou cabas en papier sont refusés**. Possibilité d'utiliser un conteneur muni d'un autocollant.



Carton propre
A déposer aplati, ficelé ou compacté dans un carton sur les points blancs officiels. **Non admis** : berlingots, cartons pelliculés ou souillés, tambours de lessive. Gratuit aux déchetteries de Celtor.



Tournée spéciale branches
Tournée prévue au mois d'avril. Elle est réservée pour les déchets verts en vrac. Date et informations détaillées seront communiquées par voie de presse.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Les déchets de repas et de lavures doivent être jetés dans des sacs officiels Celtor.



Déchets inertes (petites quantités)
Porcelaine, vaisselles, carrelages, pots de fleurs, verre à vitre, miroirs, repris uniquement en ptes quantités par la déchetterie de Celtor, **max. 100 lt. Plaques d'éternit pas admis**.



Verre
Le verre doit être débarrassé de tout élément n'étant pas du verre. A déposer dans la benne se trouvant sur le parking en respectant la séparation des couleurs.



Déchets spéciaux des ménages
A ramener en priorité dans les points de vente. Possibilité de restituer de petites quantités à la déchetterie de Celtor.



Déchets encombrants combustibles
Encombrants = objets sans collecte sélective et n'entrant pas dans un sac de 110lt. A déposer sur les pts blancs ou à la déchetterie de Celtor, **poids max. 40kg**. Eternit pas admis.



PET
Les contenants en PET doivent être retournés dans les commerces. **Ils ne sont pas éliminés par la commune**. Possibilité de restituer à la déchetterie de Celtor.



Berlingots / Briques à boissons
Les emballages en carton pour le lait et autres boissons sont considérés comme déchets composites. **A déposer dans des sacs officiels Celtor**.



Aluminium et boîtes de conserve
A déposer dans le conteneur de 800lt qui se trouve sur le parking. Possibilité de restituer à la déchetterie de Celtor.



Appareils électriques et électroniques
A ramener dans les points de vente. Ils peuvent aussi être apportés à la déchetterie de Celtor.



Ferraille (objets métalliques)
Sont repris les objets provenant des ménages, d'un poids max. de 50 kg. A déposer lors de la collecte spéciale prévue sur le parking de 10 à 11h. Possibilité de restituer à la déchetterie Celtor.



Pneus
A ramener **uniquement** dans les points de vente. Les pneus sont payants à la déchetterie de Celtor durant la semaine. Gratuit le samedi matin uniquement.



Textiles et chaussures
Seuls les vêtements propres sont repris. A remettre lors des collectes organisées par les organismes spécifiques ou à déposer dans les conteneurs ad hoc qui se trouvent sur le parking.



Piles et accumulateurs
A ramener en priorité dans les points de vente. Les batteries de véhicules sont à restituer dans les points de vente ou à la déchetterie de Celtor.



Tubes lumineux (néon) / LED
A ramener en priorité dans les points de vente ou peuvent être remis à la déchetterie de Celtor.



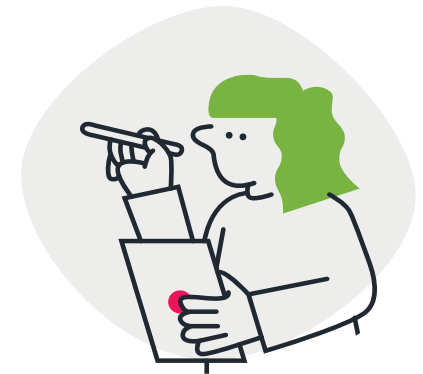
Flacons en plastique avec bouchon
A déposer dans le sac officiel Celtor, au besoin les débiter ou les compacter. Peuvent aussi être ramenés dans les points de vente.



Plastiques agricoles
A ramener en priorité dans les points de vente ou à déposer dans une benne spécialement prévue à cet effet et **que sur demande**.



Sagex
Les petits blocs sont à fractionner et à déposer dans le sac officiel Celtor. **Les déchets provenant des entreprises sont exclus**.



Bois non traité payants
A livrer à Celtor pour élimination et contre paiement.



Cendres de bois
A entreposer au min. 3 jours dans un récipient métallique fermé, sur socle incombustible. A déposer ensuite dans le sac officiel Celtor ou à la déchetterie de Celtor.



Médicaments
A ramener à la pharmacie.



Aérosols
Important : vider complètement le gaz propulseur afin d'éviter tout risque d'explosion. Selon la matière, à déposer avec l'aluminium ou dans un sac officiel Celtor.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A ramener dans les points de vente.



Dépouilles d'animaux
Les cadavres d'animaux sont récoltés auprès du centre des déchets carnés, rte de Reconviiller 8, Tavannes de 7h - 7h15 et de 16h45 - 17h les jours ouvrables, et de 11h - 11h30 le samedi matin.

**TANT QUE VOTRE CHIEN
N'EST PAS CAPABLE DE ÇA...**



MERCI DE RAMASSER !



En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules